

international des semences. Propagande commerciale à l'étranger. Situations de banques étrangères.

### N° 106, du 26 septembre 1888.

Assurances. Titres disparus. Domiciles juridiques. Registre du commerce. Marques de fabrique. Délibérations du conseil fédéral. Situation hebdomadaire des banques d'émission suisses. Les industries textiles suisses. Horlogerie suisse. Douanes étrangères : Allemagne. Relations commerciales avec le Maroc. Travail des enfants dans les fabriques en Saxe. La consommation du coton. L'exportation des vins d'Italie. Situations de banques étrangères.

---

## Mise au concours

de

travaux, de fournitures et de places,  
annonces et insertions.

---

### Mise au concours.

---

Les travaux suivants pour le *nouveau palais fédéral* à Berne sont mis au concours :

- 1° la *démolition de la maçonnerie des bâtiments de l'ancien hôpital de l'Isle* ;
- 2° les *travaux de terrassement* ;
- 3° les *travaux de maçonnerie et de pose de pierres* ;
- 4° la *livraison des pierres de taille*.

Les plans, l'avant-métré et le cahier des charges sont déposés au bureau de la direction des travaux, dans l'ancien bâtiment de l'hôpital de l'Isle, où l'on peut également se procurer les formulaires de soumission.

Les offres pour une partie ou pour la totalité des travaux doivent être adressées, affranchies et sous enveloppe cachetée, à l'administration

soussignée, d'ici au 14 octobre prochain inclusivement, et porter la suscription : « Soumission pour la construction du nouveau palais fédéral ».  
Berne, le 27 septembre 1888. [2].

*Inspectorat fédéral des travaux publics.*

## Mise au concours.

Les offres de service doivent se faire par écrit, franco et être accompagnées de certificats de mœurs; on exige aussi que les postulants indiquent distinctement leurs prénoms et le lieu de leur domicile et d'origine, ainsi que l'année de leur naissance.

Lorsque le chiffre du traitement n'est pas indiqué, il sera fixé lors de la nomination. Les autorités désignées pour recevoir les demandes d'emploi donneront les renseignements nécessaires.

1) **Facteur** de lettres à Genève. S'adresser, d'ici au 12 octobre 1888, à la direction des postes à Genève.

2) **Commis** de poste à Lausanne.

3) **Chargeur** postal à Lausanne.

4) **Commis** de poste à Aigle (Vaud).

5) **Facteur** postal à Morgés »

S'adresser, d'ici au 12 octobre 1888, à la direction des postes à Lausanne.

6) **Commis** de poste à Berne. S'adresser, d'ici au 12 octobre 1888, à la direction des postes à Berne.

7) **Commis** de poste à Olten. S'adresser, d'ici au 12 octobre 1888, à la direction des postes à Bâle.

8) **Quatre commis** de poste à Zurich. S'adresser, d'ici au 12 octobre 1888, à la direction des postes à Zurich.

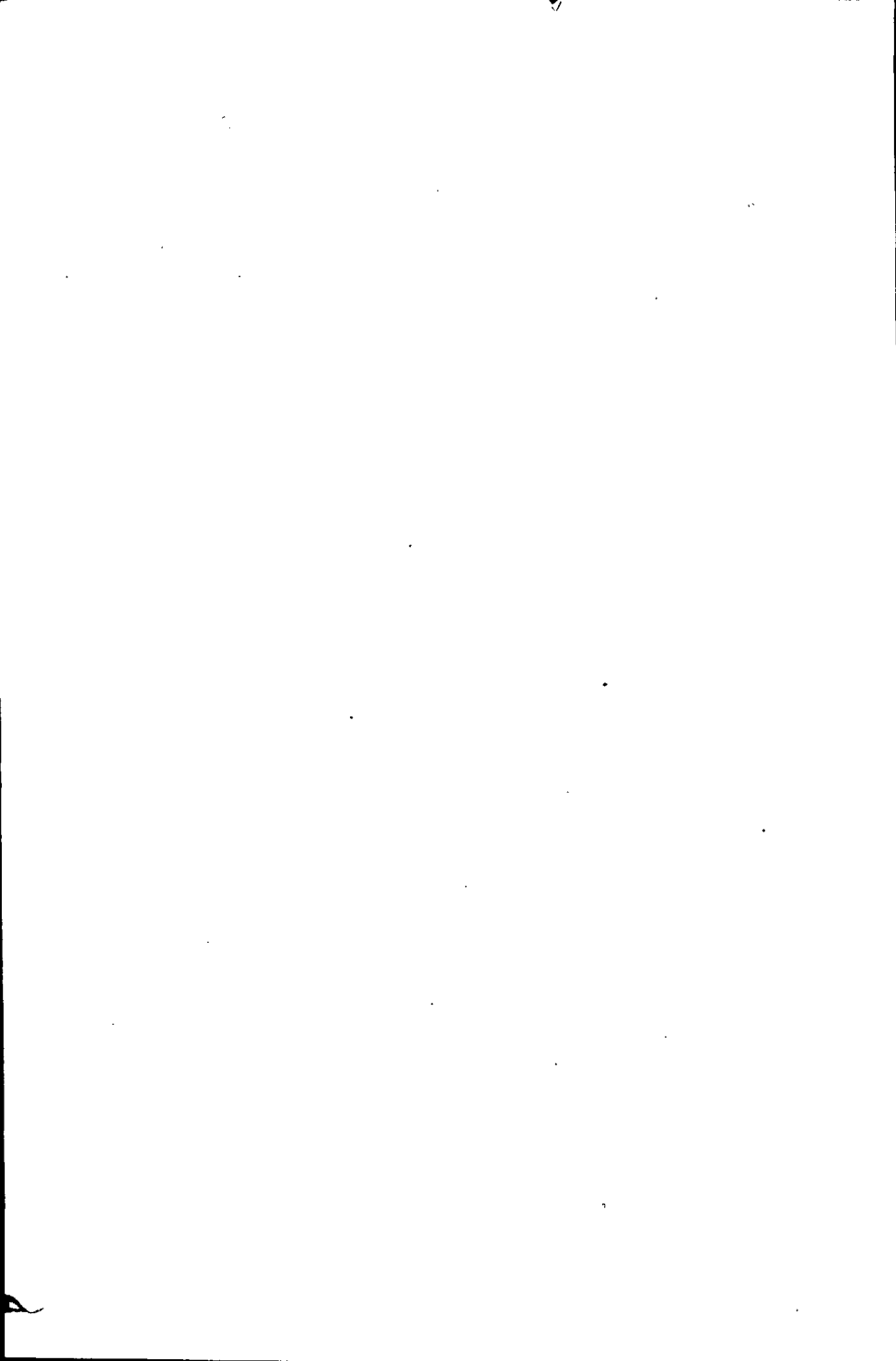
9) **Garçon** de bureau au bureau principal des postes à Zurich. S'adresser, d'ici au 12 octobre 1888, à la direction des postes à Zurich.

10) **Buraliste** postal et facteur à Münster (Grisons). S'adresser, d'ici au 12 octobre 1888, à la direction des postes à Coire.

11) **Chargeur** postal et garçon de bureau à Chiasso (Tessin). S'adresser, d'ici au 12 octobre 1888, à la direction des postes à Bellinzone.

12) **Télégraphiste** à Erstfeld (Uri). Traitement annuel 200 francs, plus la provision des dépêches. S'adresser, d'ici au 17 octobre 1888, à l'inspection des télégraphes à Zurich.

- 1) **Facteur** des messageries à Montreux (Vaud). S'adresser, d'ici au 5 octobre 1888, à la direction des postes à Lausanne.
  - 2) **Facteur** de lettres à Berne. S'adresser, d'ici au 5 octobre 1888, à la direction des postes à Berne.
  - 3) **Garçon** de bureau et chargeur postal à Interlaken. S'adresser, d'ici au 5 octobre 1888, à la direction des postes à Berne.
  - 4) **Facteur** des mandats à la Chaux-de-fonds. S'adresser, d'ici au 5 octobre 1888, à la direction des postes à Neuchâtel.
  - 5) **Messager** postal à Porrentruy (Berne). S'adresser, d'ici au 5 octobre 1888, à la direction des postes à Neuchâtel.
  - 6) **Dépositaire** postal et facteur à Bretzwyl (Bâle-campagne). S'adresser, d'ici au 5 octobre 1888, à la direction des postes à Bâle.
  - 7) **Commis** de poste à Zurich. S'adresser, d'ici au 5 octobre 1888, à la direction des postes à Zurich.
  - 8) **Garçon** de bureau au bureau des postes à St-Gall. S'adresser, d'ici au 5 octobre 1888, à la direction des postes à St-Gall.
  - 9) **Facteur** postal à Grub (Appenzell). S'adresser, d'ici au 5 octobre 1888, à la direction des postes à St-Gall.
  - 10) **Télégraphiste** à Bretzwyl. Traitement annuel 200 francs, plus la provision des dépêches. S'adresser, d'ici au 3 octobre 1888, à l'inspection des télégraphes à Olten.
  - 11) **Télégraphiste** à Weinfeldern (Thurgovie). Traitement annuel 240 francs, plus la provision des dépêches. S'adresser, d'ici au 3 octobre 1888, à l'inspection des télégraphes à St-Gall.
  - 12) **Télégraphiste** à Baden (Argovie). Traitement annuel dans les limites de la loi fédérale du 2 août 1873, avec un supplément de 450 francs pour l'engagement d'un aide privé. S'adresser, d'ici au 2 octobre 1888, à l'inspection des télégraphes à Olten.
-



## Mise au concours de travaux, de fournitures et de places, annonces et insertions.

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1888
Année	
Anno	
Band	4
Volume	
Volume	
Heft	43
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	29.09.1888
Date	
Data	
Seite	137-140
Page	
Pagina	
Ref. No	10 069 060

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.